



RESOLUTIONS N°048/2021/MCA II/CA
ISSUES DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
19 Mars 2021

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le **vendredi 19 mars 2021**, en sa vingt-deuxième session ordinaire, à l'hôtel Golden Tulip de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 12 mars 2021, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la vingt-deuxième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu sur les mesures de mitigation des risques liés au non-achèvement des travaux de construction du centre national de contrôle de la distribution d'électricité par le groupement Plan Libre/SEIB/ENSBTP et après en avoir débattu :

- ✓ instruit la Coordination Nationale à l'effet d'évaluer la situation et les solutions pour achever les travaux dans les délais contractuels, en minimisant les risques financiers afférents aux mesures envisagées ;
- ✓ désigne les Administrateurs Alastair ALINSATO, Hermann Orou TAKOU et Arnaud DEGLA à se joindre à la Coordination Nationale dans cette analyse et à rendre compte au Conseil d'Administration dans les plus brefs délais.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs :

- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Avril à Juin 2021, notamment :
 1. Le Plan de travail,
 2. Le Budget Détaillé,
 3. Le Rapport Financier Détaillé,
 4. La Demande de Décaissement,
 5. Le Rapport détaillé sur les contrats,
 6. Les Notes explicatives,
 7. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 8. Le Rapport de Passation des Marchés,
 9. Le Rapport sur les Conditions Préalables.

- ✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'Avril à Juin 2021, notamment :
 1. Le Budget Détaillé,
 2. Le Rapport Financier Détaillé,
 3. La Demande de Décaissement,
 4. Les Notes explicatives.

- ✓ Prend acte de l'évolution des travaux relatifs au renforcement et à la réhabilitation du réseau de distribution de l'électricité et instruit la Coordination Nationale à l'effet de remobiliser les équipes concernées, en vue de maintenir la pression maximale sur les entrepreneurs et de rattraper les retards constatés sur le planning d'exécution de ces travaux.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen, approuve le Plan de Passation des Marchés financés par les fonds MCC et la Contribution du Gouvernement pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions, approuve l'amendement n°3 à l'Accord de l'Agent de Passation des Marchés et autorise la signature de cet amendement avec le consultant Charles Kendall & Partners Ltd et GFA Consulting Group GmbH après avis de non-objection de MCC.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions, approuve les modifications objet des avenants ci-après :

- ✓ Avenant n°4 au contrat n° **PP5-COM-PRISP-24.2** portant « Recrutement par entente directe d'un consultant individuel pour appuyer les activités de MCA-Bénin II au sein du Ministère de l'Energie » ; ledit avenant est relatif à une augmentation des prestations ayant une incidence sur le montant et la durée du contrat ;

- ✓ Avenant n°5 au contrat n° **PP3-COM-EDP-11.B** portant « Renforcement et Réhabilitation du Réseau de Distribution d'Electricité régional et à Cotonou (Lignes Lot B) » ; ledit avenant est relatif à diverses modifications des travaux ayant une incidence financière ;

- ✓ Avenant n°5 au contrat n° PP3-COM-EDP-11.C portant « Renforcement et Réhabilitation du Réseau de Distribution d'Electricité régional et à Cotonou (Lignes Lot C) » ; ledit avenant est relatif à une modification des travaux ayant une incidence financière.

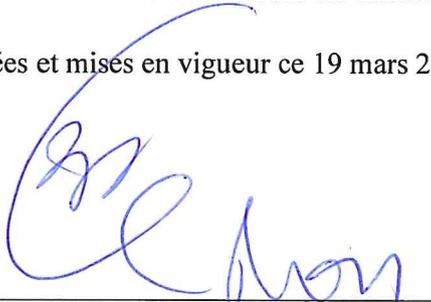
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions des questions diverses inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ prend acte du point de l'élaboration du plan d'action de mitigation des risques de fraude et de corruption dans les activités de MCA-Bénin II ;
- ✓ autorise la Coordination Nationale à (i) finaliser ce plan d'actions et à le mettre en œuvre après avis de non-objection de MCC ; et (ii) partager le document finalisé avec le Conseil d'Administration pour son information.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 19 mars 2021.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration